Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement des Andelys
Canton de Pacy sur Eure

Houlbec - Cocherel

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Arrêté municipal N° HC-2025-36
Travaux pour le déplacement de l'hydrant N°10
Allée des Près
Du 13/10/25 au 24/10/25

LE MAIRE D'HOULBEC-COCHEREL

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande formulée par l'entreprise Canavert Environnement SARL – 1 rue de la Cressonnière – 27950 ST Marcel,

Considérant qu'en raison des travaux pour le déplacement de l'hydrant N°10, Allée des Près, par l'entreprise Canavert Environnement SARL, la circulation sera alternée avec un empiètement de la chaussée à partir du 13 au 24 octobre,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 13 au 24 octobre, la circulation sera alternée avec un empiètement de la chaussée allée des Près afin de faciliter les travaux.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise Canavert Environnement SARL – 1 rue de la Cressonnière – 27950 ST Marcel.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement des Andelys
Canton de Pacy sur Eure

Houlbec - Cocherel

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Houlbec-Cocherel.

ARTICLE 6 : Le Maire et le Commandant de Gendarmerie de Gaillon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon.
- Monsieur le président de SNA (Seine Normandie Agglomération de Douains).
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Evreux.
- Syndicat de Voirie de Saint-Colombes prés de Vernon.
- Mr RAME Jean-Luc- Canavert Environnement SARL – 1 rue de la Cressonnière – 27950 ST Marcel.

A Houlbec-Cocherel, le 11 octobre 2025
Le Maire,
Serge FONTAINE

MAIRIE DE HOULBEC-COCHEREL ★ 27120 EURE ★

Telephone : 02 32 36 67 04 – 02 32 36 07 09 E-mail : secretariat@houlbec-cocherel.fr